

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets un dossier relatif à l'extension du pompage et à la rénovation électrique de la station de relèvement de Vernaison.

Le montant global de l'opération s'élève à 700 000 F HT :

- montant total HT	700 000 F
- TVA 19,60 %	137 200 F
- montant total TTC	837 200 F

Cette opération comprendrait la mise en œuvre d'une troisième pompe et le remplacement des deux pompes existantes ainsi que l'adaptation des armoires électriques et la mise en œuvre d'un nouvel automate programmable.

Elle permettrait de rénover et de renforcer cette station de relèvement, construite en 1988, et qui relève les effluents d'une partie de la commune de Vernaison, pour les diriger vers la station d'épuration à Pierre Bénite.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 13 décembre 1999 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 700 000 F HT sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - budget primitif - exercice 2000 - compte 238 320 - fonction 2 222 - opération 0122 004 G05.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,